



Mairie de BAHO

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Décembre 2017

Le vingt décembre deux mille dix-sept à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAHO, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Patrick GOT, Maire.
Convocation du 13 décembre 2017.

Etaient présents :

Jeanne OUROS	Gérard SOLÉ	Bruno ANIEN
Martine PUIGBLANQUÉ	Julien FORICHON	Agnès GRIFOLL
Olivia FORNOUS NOYÉ	Paul GRAND	Roger DUCASSY
Alain SERRAT	Stéphanie FORCADA	Hervé ABRIBAT
Christine TIGNOL	Magali GINER	Jean Maurice IBANEZ
Chantal BENOIT	Stephan GYBELY	

Absents excusés et représentés : Magali SANCHEZ (procuration à Patrick GOT) André TIGNERES (procuration à Stéphan GYBELY), Catalina BERIOT (procuration à Bruno ANIEN)

Absentes : Virginie SANTIAGO, Véronique AGOUILLO

Secrétaire de séance : Christine TIGNOL

COMPTE RENDU DE SEANCE

1/ Avenant 3 à la convention de gestion relative aux compétences transférées de la Communauté urbaine Perpignan méditerranée (arrêté préfectoral n°2015253-0001 du 15 septembre 2015)

Le Maire rappelle à l'assemblée que depuis deux ans la commune exerce par convention de gestion les compétences transférées à la Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole.

Afin de permettre une meilleure intégration de toutes les communes membres au sein de pôles territoriaux, M. le Préfet a autorisé une prolongation exceptionnelle d'une durée de un an de la convention de gestion initiale. Il donne lecture de la convention. Il convient donc d'autoriser le Maire à signer avec M. le Président de la Communauté urbaine, un avenant n°3 à la convention de gestion relative aux compétences transférées qui prolonge la convention du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 et fixe les dispositions financières pour cette année supplémentaire.

Accord unanime du Conseil.

2/ Adhésion à Mairienet pour la conception du nouveau site internet de la Mairie

Le Maire propose à l'assemblée d'adhérer au dispositif MAIRIENET proposé par le syndicat intercommunal AGEDI pour la création et la maintenance du nouveau site internet de la Commune. Il rappelle qu'AGEDI met déjà à disposition de la commune des logiciels relatifs à la comptabilité, la GRH et l'Etat civil qui donnent toute satisfaction.

Adopté par 20 voix pour et 1 abstention

3/Tarif d'occupation du domaine public par les camions de restauration à emporter

Le Maire propose à l'assemblée de fixer les tarifs d'occupation du domaine public communal par les camions de restauration à emporter.

Parking du centre technique municipal (sur la base d'une convention d'occupation semestrielle)

Créneau d'occupation	
10h/14h	5€ la journée
18h/22h	2.5€ la journée

Parking de la Marine (sur la base d'une convention d'occupation semestrielle)

Créneau d'occupation	
10h/14h	2.5€ la journée
18h/22h	2.5€ la journée

Accord unanime du Conseil

4/ Versement de subventions pour des élèves de BAHO

Le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier d'un professeur de l'ULIS de St Estève qui organise une classe de découverte à laquelle participeront 5 enfants de BAHO. Il sollicite une participation financière de 40€ par enfants.

De même le Président de la Chambre des métiers de l'Aude sollicite une contribution de 26€ pour un jeune de BAHO en apprentissage au CFA de Lézignan.

Le Maire propose de donner une suite favorable à ces demandes d'aides financières

Accord unanime du Conseil

5/ Motion de soutien à la prolongation de la DUP pour les travaux de prolongation de la 2x2 voies de la RN 116 entre Ille sur Têt et Prades

Accord unanime du Conseil

6/ Mise en œuvre du Plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (PAPPH)

Au travers de son PAPPH la commune se fixe les objectifs suivants : Pérenniser l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires initié sur la commune, Réduire les consommations en eau liées à l'arrosage, Accompagner les changements de pratiques par la formation des agents et une communication adaptée.

Afin de pérenniser ces pratiques et de doter les agents communaux de l'équipement adéquat mais aussi de poursuivre la sensibilisation des administrés aux bonnes pratiques environnementales, la commune sollicite le concours financier de l'Agence de l'Eau pour mettre en œuvre un nouveau plan d'actions.

Accord unanime du Conseil

7/ Mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Le Maire informe l'assemblée que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale. Il est composé d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et éventuellement d'un complément indemnitaire annuel (CIA) basé sur l'entretien professionnel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement pour les cadres d'emplois concernés, hormis celles exclues du nouveau dispositif. Le montant des primes accordées ne sera pas modifié.

Accord unanime du Conseil

8/ Ouverture anticipée des crédits en investissement 2018

M. le Maire rappelle à l'assemblée, que dans l'attente du vote du budget primitif, il est possible d'autoriser l'engagement des dépenses d'investissement de l'année 2018 dans la limite de 25% des prévisions globales d'investissement 2017. Celles-ci se sont élevées, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, à 2 962 000€.

Ce qui permet d'ouvrir, par anticipation, les crédits d'investissement 2018 pour un montant maximum de 740 500€.

Accord unanime du Conseil

La séance est levée à 20h15